

Affaire 02-220724

Action en faveur de la réussite éducative et l'inclusion numérique – « Un ordinateur portable pour mes premiers pas au collège »

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 18 juillet 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 01

Procurations : 09

Total des votes : 28

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VINGT DEUX
JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le **vingt deux JUILLET** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur **PAYET Johnny**.

PRÉSENTS : Johnny **PAYET** Maire – Sabine **IGOUFE** 1^{ère} adjointe – Jean-Yves **FAUSTIN** 2^{ème} adjoint – Mylène **MAHALATCHIMY** 3^{ème} adjointe – Gina **DALLEAU** 5^{ème} adjointe – Jean-Claude **DAMOUR** 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette **THIBURCE** 7^{ème} adjointe – Frédéric **AZOR** conseiller municipal – Micheline **CLAIN** conseillère municipale – Érick **BOYER** conseiller municipal – Alain **RIVIERE** conseiller municipal – Joseph Luçay **CHEVALIER** conseiller municipal – Marie-Lourdes **VÉLIA** conseillère municipale – Victorien **JUSTINE** conseiller municipal – Sophie **ARZAL** conseillère municipale – Yannick **BOYER** conseiller municipal – Sylvie **LEGER** conseillère municipale – Jean-Luc **SAINT-LAMBERT** conseiller municipal – Joëlle **DELATRE** conseillère municipale – Jean-Yves **VACHER** conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel **JEAN-BAPTISTE** dit **PARNY** conseiller municipal

PROCURATION(S) : Joan **DORO** 4^{ème} adjoint à Johnny **PAYET** – Sonia **ALBUFFY** conseillère municipale à Jean-Yves **FAUSTIN** – Sabrina **HOARAU** conseillère municipale à Marie-Lourdes **VÉLIA** – Sandra **GRONDIN** conseillère municipale à Marie-Héliette **THIBURCE** – Mickaël **PAYET** conseiller municipal à Jean-Claude **DAMOUR** – Elisabeth **BAGNY** conseillère municipale à Mylène **MAHALATCHIMY** – Emilie **NALEM** conseillère municipale à Sabine **IGOUFE** – Mélissa **MOGALIA** conseillère municipale à Gina **DALLEAU**

Affaire 02-220724

Action en faveur de la réussite éducative et l'inclusion numérique – « Un ordinateur portable pour mes premiers pas au collège »

Le Maire informe le Conseil municipal de sa volonté de mettre en place un projet favorisant la réussite éducative et la lutte contre l'illectronisme, au travers l'action « Un ordinateur portable pour mes premiers pas au collège » que la collectivité souhaite porter pour la prochaine rentrée scolaire. En effet, depuis la crise sanitaire, il a été démontré la nécessité d'outils permettant d'assurer une continuité pédagogique et de développer l'enseignement à distance. Cette période a également mis en lumière la fracture numérique, lorsque la continuité pédagogique ne peut plus être assurée que via des outils numériques à l'école. Notre contexte actuel confirme l'ancrage de l'usage du numérique dans les pratiques éducatives. Les élèves, plus précisément ciblé, les collégiens, font régulièrement usage pour des travaux divers au collège qu'à la maison, pour certains devoirs.

La commune de La Plaine des Palmistes, souhaite à travers cette action, lutter contre les inégalités et *permettre une meilleure continuité éducative numérique au domicile*. Notons dans ce contexte que l'indice de vulnérabilité des enfants sur la commune, qui est de 24 contre 12 en France hexagonale, témoigne ainsi des difficultés sociales et économiques que vivent certaines familles dans l'acquisition de biens entre autres ; aujourd'hui, seuls 40 % des parents se connectent aux applications numériques pour suivre la scolarité de leurs enfants, selon les données rapportées par le collège Gaston Crochet. En favorisant l'apprentissage de l'autonomie, l'accès aux savoirs et à l'ouverture culturelle, la ville de La Plaine des Palmistes renforce sa politique éducative en inscrivant son action dans une perspective de réussite éducative. Lors de leur passage du CM2 à la 6^e, les élèves palmisplains se verront remettre un ordinateur portable pour un usage à domicile.

Les objectifs seront de lutter contre la fracture numérique éducative à la maison, au travers les actions suivantes :

- Equiper chaque nouveau collégien d'un ordinateur portable performant ;
- Conceptualiser un livret d'accompagnement parent – enfant pour l'usage de l'outil et donner des recommandations éducatives ;
- Programmer des ateliers numériques parents et/ou parents-collégiens pour sensibiliser, conseiller, former aux usages éducatifs et prévenir les risques d'usage (cybersécurité, cyber harcèlement...)
- Développer des compétences psychosociales

Afin d'atteindre ses objectifs, l'action « Un ordinateur portable pour mes premiers pas au collège » consistera en :

- L'acquisition des ordinateurs portables
- Le paramétrage des ordinateurs portables pour un usage éducatif sécurisé
- L'intégration des applications éducatives, ludiques complémentaires au programme scolaire
- La remise officielle des ordinateurs aux collégiens de la 6^{ème} et d'un livret d'accompagnement parents – enfants
- La programmation et animation des ateliers numériques éducatifs dans la ville et/ou au collège

En faveur d'une inclusion numérique et de la réussite scolaire, cette démarche est inscrite au titre des actions de la Convention Territoriale Globale (validation finale lors du prochain comité de pilotage) ; elle sera intégrée par ailleurs au Projet Educatif de Territoire (PEDT) qui sera élaboré pour être approuvé au début de l'année 2025 (travail préparatoire en cours, avant délibération du conseil municipal pour acter le lancement de la démarche) ; enfin, elle est un outil important au service de la démarche portée par le réseau d'éducation prioritaire (REP) et le Réseau d'Ecoute, d'Appui, et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

« Un ordinateur portable pour mes premiers pas au collège » vient permettre d'effectuer la jonction entre le dispositif « Ecole numérique » mis en place au sein des écoles maternelles et primaires de la commune depuis l'année

scolaire 2021-2022, les actions déjà mises en place sur le temps scolaire par le collège et, ensuite lors du passage au lycée, le dispositif régional Plan Ordinateur Portable (POP).

Lors de la remise de l'équipement informatique, il sera précisé à chaque élève que le poste informatique ne pourra être emmené au collège, conformément à la demande du principal du collège Gaston Crochet. Par ailleurs, cet ordinateur est remis pour toute la période du collège et ne pourra être remplacé par la commune en cas de perte ou de casse (sauf défaillance ou avarie due au matériel).

Les conditions pour bénéficier de cette action :

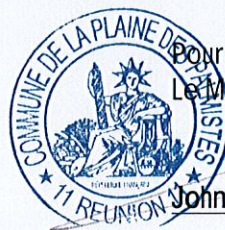
- Résider au sein de la commune depuis plus de 6 mois,
- Fournir un justificatif d'inscription de l'enfant en 6^e
- Pour les élèves bénéficiant d'une mesure de placement familial, résider au sein de la commune depuis trois mois.

Le financement de ce projet sera inscrit dans la maquette prévisionnelle des projets communaux cofinancés par le Pacte Département et Territoires 2024-2026. Sa mise en œuvre est prévue sur trois années, avec un coût total de 165 000 € HT (subventionnable jusqu'à 90 %). Les premières remises d'ordinateur pourront être effectuées dans le courant de l'année scolaire 2024-2025.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** le lancement de l'action « Un ordinateur portable pour mes premiers pas au collège » et ses modalités de mise en œuvre,
- **ENGAGE** les moyens logistiques et financiers pour la réalisation de cette action
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET
Johnny PAYET